



Communiqué de presse, 18 mai 2016

Child Focus publie son rapport annuel

Davantage de disparitions de mineurs étrangers non accompagnés

Là où le nombre global de dossiers concernant les fugues et les enlèvements parentaux internationaux reste stable au fil des années, nous enregistrons une hausse constante de signalements de disparition de mineurs étrangers non accompagnés (MENA). En 2014, Child Focus a ouvert 24 nouveaux dossiers, 36 en 2015 et de janvier à mai 2016, déjà 32. Il s'agit d'enfants et d'adolescents dont la disparition est considérée comme inquiétante par la police, le tuteur ou le centre d'accueil. Ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg : il est impossible d'évaluer le nombre exact de MENA disparus. Trop souvent la police et d'autres services baissent les bras face à ces disparitions par manque de moyens de recherche. Pourtant, ces jeunes, par leur vulnérabilité, courent plus de risques de devenir les victimes de trafiquants d'êtres humains ou d'exploitation sexuelle voire économique.

Réseaux sociaux : incontournables lors des campagnes de recherche

Child Focus a lancé en 2015, 80 campagnes de recherche publiques : un record. 53 d'entre elles se sont déroulées uniquement sur les réseaux sociaux. En règle générale, ces appels à témoins sont massivement partagés et sont ainsi vus par des centaines de milliers d'internautes. Comme les gens, de façon consciente ou inconsciente, ont tendance à partager davantage les disparitions de leur commune ou région, ces campagnes sont bien ciblées. Les commentaires, à quelques rares exceptions près, témoignent de l'envie d'aider ou sont empreints de compassion. L'existence de canaux officiels de communication sur les réseaux sociaux gérés par Child Focus et la police a un effet dissuasif sur les appels à témoins improvisés qui sont, la plupart du temps, contre-productifs. Outre ces 80 campagnes publiques, il y a également eu 74 campagnes discrètes faisant usage de vignettes (mini affiches) distribuées à un réseau de personnes de confiance comme les gardiens de la paix, les agents communaux, les contrôleurs de transports publics, les chauffeurs de taxi et bien entendu, les volontaires de Child Focus.

Prostitution de mineurs : augmentation préoccupante

En 2015 Child Focus a reçu 35 signalements relatifs à de la prostitution (réelle ou présumée) de mineurs : un chiffre qui a triplé par rapport à 2014 (10 signalements). Il s'agissait de 28 victimes de sexe féminin et 7 de sexe masculin. La plupart avait entre 14 et 16 ans. La fugue « à répétition » est un facteur à risques. Les jeunes concernés ont en effet recours à des techniques de survie tels que des vols à l'étalage et sombrent ainsi, via de mauvaises rencontres, dans la prostitution. Certains proxénètes, les proxénètes d'ados, sont à l'affût de ces jeunes vulnérables. Ils ont joué un rôle dans 10 de nos dossiers et dans 5 d'entre eux, la suspicion était de mise. Ce sont de véritables trafiquants d'êtres humains qui rendent les adolescents dépendants (sous la contrainte physique ou psychique) afin de les exploiter ensuite dans la prostitution. En nommant publiquement ce phénomène, il a suscité l'attention du politique. Nous espérons donc que cela mènera rapidement à des actions de prévention, à un accueil et à un encadrement adaptés aux victimes et à une approche musclée des auteurs.

Sécurité en ligne : augmentation des phénomènes de sexting et sextortion

En 2015, Child Focus a traité 240 dossiers concernant un problème survenu en ligne ou une question relative à l'utilisation sûre d'Internet dont 62 demandes d'aide relatives au sexting soit une nette augmentation par rapport à 2014 (41 dossiers). Il s'agissait essentiellement d'enfants de 13 ou 14 ans, mais 6 victimes n'avaient que 11 ans ou même moins. Le sexting (contraction de « sex » -sexe- et « texting » -SMS-) fait référence aux jeunes qui envoient des photos sexy d'eux-mêmes par SMS, e-mail, Webcam ou d'autres moyens de communication. Tant que le jeune s'adonne de son plein gré à cette pratique, elle peut s'apparenter à de l'expérimentation sexuelle mais cela peut devenir problématique si les images atterrissent dans la sphère publique. Les réseaux sociaux jouent ici un rôle important et des sociétés comme Facebook, Twitter, Instagram ou Ask.fm doivent prendre leurs responsabilités.

Plus impersonnel mais tout aussi préjudiciable est le phénomène émergent du sextortion (contraction de « sex » -sexe- et « extortion » -extorsion-). Les jeunes, principalement des garçons, sont stimulés par un(e) inconnu(e) à se déshabiller devant la Webcam. Ils font ensuite l'objet de chantage en vue de leur soutirer de l'argent. En 2015, nous avons reçus 11 signalements de victimes mineures et 6 de majeures. Une règle d'or : ne jamais payer mais toujours se rendre à la police même s'il faut surmonter pour cela un sentiment de honte ou de culpabilité.

Pornographie infantile : vers une nouvelle approche

En 2015, Child Focus a reçu 1 375 signalements présumés de pornographie infantile (images d'abus sexuels de mineurs circulant sur le Net), un nombre comparable à ceux des années précédentes. Jusqu'à aujourd'hui, ces signalements étaient envoyés « non-ouverts » (non filtrés) à la Police fédérale. Nous n'avions que très peu de feed-back sur leur suivi. Le 4 mai 2016, la Chambre a voté un projet de loi permettant d'élargir l'arsenal juridique dans la lutte contre la réalisation, la diffusion et la consommation via le Net d'images d'enfants abusés sexuellement. Dans ce cadre, Child Focus aura la légitimité d'analyser, sous de strictes conditions, l'origine des images. Cela permettra non seulement d'améliorer la pertinence des signalements envoyés à la police mais aussi de transmettre rapidement les signalements en provenance de pays étrangers aux pays concernés via le réseau INHOPE (réseau regroupant les points de contact civils de 52 pays). La finalité poursuivie est une approche plus efficace des auteurs, une identification plus rapide des victimes (dans le but de les extraire du circuit et de leur apporter du soutien) et de pouvoir supprimer sans délais les images et sites litigieux. Cette nouvelle approche sera mise en place au cours de l'année 2016 en étroite concertation avec la police, la justice et l'industrie du Net.

Plus d'infos : porte-parole Maryse Rolland 0479.30.30.21 et Dirk Depover 0476 95.95.04